## J.M. ARNAUDIÈS

## LAUZY 11330- ALBIÈRES

tél .....04 68 70 08 81 fax.....04 68 70 07 09

e-mail:

JeanMarie.Arnaudies@wanadoo.fr

Notre référence:

Ma comparution du 2/12/2002

Votre référence:

AZF

 $oldsymbol{Juge}$  d'instruction

2, allées Jules Guesde 31 000-Toulouse

Monsieur T. Perriquet

Lauzy, mercredi 24 décembre 2002

## Monsieur le juge d'instruction,

Vous trouverez ci-joint une partie des témoignages cités dans le rapport que je vous ai remis le 2 décembre 2002. Il s'agit de certains des témoignages que j'ai recueillis personnellement. Les autres vous seront transmis directement par le service juridique de AZF ou par Monsieur Biechlin.

à

Je vous remets également un exemplaire de mon étude acoustique, que je considère comme définitive.

Parmi les témoignages recueillis à la SEMVAT, celui de Monsieur Iglesias est particulièrement intéressant. En effet, il se trouve à moins de 300 mètres du bâtiment 221 de AZF. Il a d'abord senti le sol vibrer, puis une seconde après il a entendu le premier bruit, et seulement quelques secondes après, le second, celui de l'explosion du B221 de AZF. Les vibrations du sol l'avaient fait tomber par terre. Entre les deux bruits, il a eu le temps de se relever et de regarder autour de lui, d'où nécessairement un petit paquet de secondes de durée entre les deux.

Or à 300 m de B221AZF, un éventuel écho sismique de l'explosion du B221AZF serait arrivé en même temps que l'onde de choc de cette explosion, à moins de 0,5 secondes près. Le témoin sépare nettement les vibrations du sol qui le couchent par terre, la première explosion et la seconde. Il en résulte obligatoirement que l'explosion de B221AZF n'avait pas encore commencé au moment de l'arrivée à ce témoin des tremblements du sol et de la première explosion. C'est irréfutable, d'autant plus que cela corrobore de nombreux autres témoignages en ce sens, notamment celui de Madame Gioan, de l'entreprise Europe-Sols, qui elle aussi est couchée par les vibrations associées à l'explosion 1, à moins de 500 mètres de B221AZF. Tous ces témoignages montrent aussi qu'un événement sismique non négligeable a été associé à l'explosion 1, bien trop perceptible directement par des humains pour ne pas avoir été repéré par un sismomètre à moins de 4200 mètres de là.

Pour comprendre mieux le témoignage de Monsieur Cailleaux (que j'ai orthographié faussement Couilleaux), il faudrait le réinterroger. La forme ovoïde qu'il nous décrit confirme largement le témoignage Correnson et n'a absolument rien à voir avec les descriptions de l'explosion de B221AZF données par de nombreux témoins visuels et confirmées par des photos qu'on en a). Ce qui est le plus dérangeant dans ce témoignage c'est l'éclair horizontal plus épais qu'un éclair d'orage qu'il dit avoir vu traverser le chapeau qu'il voit au-dessus du tube central gris dans la forme ovoïde, chapeau qu'il place environ à mmi-hauteur de cette forme ovoïde. En effet, il écrit et confirme au téléphone qu'il a entendu la grosse explosion juste au moment où il a vu cet éclair. Mais vu la distance qui le sépare de B221AZF, quand il entend cette explosion 2, il y a déjà cinq secondes qu'elle a commencé. Donc la lumière de cet éclair horizontal est apparue au moins cinq secondes après l'instant initial de l'explosion 2. Dès lors je ne vois pas à quoi l'éclair peut correspondre. Il conviendrait donc de demander à Mr Cailleaux combien de secondes il place entre sa vision de l'éclair horizontal et l'arrivée de l'onde de choc. Au besoin, on pourrait égrener des secondes devant lui en lui demandant de faire un gros effort de mémoire, en recommençant l'interrogatoire plusieurs fois à plusieurs

jours de distance. Si vraiment il y a eu pour lui simultanéité entre l'arrivée de l'onde de choc et la vision de l'éclair, alors on est devant une énigme, et franchement, cette énigme est si inexplicable que je la crois hautement improbable, autrement dit je crois très peu à cette simultanéité. Si, au contraire, après avoir bien réfléchi, Monsieur Cailleaux accepte de placer cinq ou six secondes entre la vision de l'éclair et l'arrivée de l'onde de choc, alors tout deviendra cohérent, à cause du témoignage de Monsieur Tricarico comme je vais l'exposer ci-dessous.

Ce délai entre la vision de l'éclair et l'arrivée de l'onde de choc a aussi pu être effacé de la mémoire de Mr Cailleaux par le traumatisme provoqué par l'onde de choc. J'ai remarqué que sur beaucopu de témoins, l'onde de choc efface une plage de mémoire centrée à l'instant précis où elle arrive, variable selon les individus. Certains ont acrrément une amnésie de deux ou trois minutes commençant avant tous els événements et finissant bien après. C'est le cas du Dr Laurent Lignac, de l'hôpital Marchant, qui était en compagnie du Dr Élisabeth Pezé (dont l'attestation judiciaire figure dans la procédure). D'autres s'ont pas d'amnésie du tout, d'autres ont seulement une micro-amnésie qui efface une à quatre secondes avant l'arrivée de l'onde de choc et une à quatre secondes après.

Si Mr Cailleaux accepte de se livrer à des efforts de mémoire, il est possible qu'au bout de deux ou trois interrogatoires une partie de la mémoire effacée lui revienne. Certains des témoins que j'ai interrogés se sont souvenus de choses essentielles au bout de quelques jours, à cause des questions très précises que je leur avais posées. Ils m'ont dit eux-mêmes que mes questions "leur avaient fait revenir la mémoire".

Voici pourquoi j'insiste tant sur le témoignage de Mr Cailleaux : c'est que s'il y a réellement eu un délai de quelques secondes entre la vision de l'éclair et l'arrivée de l'onde de choc, alors ce témoignage se raccorde à merveille avec celui de Monsieur Tricarico.

Monsieur Tricarico a vu une lumière large comme la moitié d'un arc-en-ciel, non aveuglante, sensiblement courbée vers le bas, joindre dans son champ de vision un point indéterminé de la tour d'acide nitrique de Tolochimie et une certaine zone de l'usine AZF (voir son propre dessin dans son témoignage). Mais lui n'a pas perdu de mémoire, et il place " 7 à 8 secondes " entre cette lumière et l'arrivée de l'onde de choc. Par ailleurs, il a vu cette lumière en tournant la tête vers AZF-SNPE à caude du bruit de l'explosion 1 (qui lui fait l'effet d'un " dôme qui s'écrase "). Interrogé longuement par moi, Monsieur Tricarico explique qu'à la droite de la tour d'acide nitrique Tolochimie, il n'avait aucune vue, donc que la lumière aurait très bien pu se prolonger. Or en la prolongeant, on obtient l'éclair vu par Mr Cailleaux.

J'ai établi indépendamment de tout cela que la durée absolue entre les deux explosions a été voisine de 8,5 secondes. Je rappelle que  $t_1$  désigne la datation absolue de l'explosion 1 et  $t_2$  celle de l'explosion 2. Donc Mr Tricarico tourne la tête à  $t_1 + 4,5$  s, et on a environ  $t_2 = t_1 + 8,5$  s. L'impact de la lumière Tricarico sur AZF se produit environ à  $t_1+5$  s. Monsieur Tricarico entend l'explosion 2 à  $t_2+5$  s, c'est-à-dire à  $t_1 + 13,5$  s. Effectivement, il attend donc 8,5 secondes environ entre le moment où il voit la lumière et celui où il reçoit l'onde de choc, ce qui correspond de manière extrêmement précise à son témoignage et à son estimation subjective de la durée entre les deux événements. Entre l'impact de la lumière Tricarico sur AZF et l'explosion 2, il s'est écoulé 3,5 secondes. En conclusion, il est possible que la lumière vue par Mr Tricarico soit celle d'un projectile tiré sur AZF qui y serait parvenu 3,5 secondes avant l'explosion 2. Ce projectile aurait alors nécessairement été tiré depuis les coteaux de Pech David. Pour en savoir plus, il faudrait réinterroger Mr Cailleaux et faire avec lui les relevés géométriques que j'envisageais de faire faire sur le site de Tolochimie par le géomètre Mr St-Chamant le vendredi 25 octobre dernier quand la direction de la SNPE lui a interdit, au dernier moment, de remplir cette mission. En interrogeant finement Mr Cailleaux, je pourrais en effet déterminer l'altitude approximative de l'éclair qu'il a vu et voir si cette altitude est ou non compatible avec l'hypothèse d'un tir depuis ces coteaux, dont nous connaissons l'altitude au niveau du sud de lîle du Ramier (en moyenne 273 mètres au sommet de la colline, soit 125 mètres au-dessus du sol du pôle chimique).

Le témoin Mr Finazzi a vu le hangar 221 dans la microseconde qui a précédé son explosion, et la comparaison entre son témoignage et un éventuel tir sur le hangar 221 depuis les coteaux permettrait soit d'éliminer cette hypothèse soit de lui apporter un nouvel élément de vraisemblance. Monsieur Finazzi a en effet vu le B221AZF à sa place juste avant d'être plongé dans la nuit totale de l'explosion 1, à moins de 150 mètres du cratère, et ce qu'il a vu est très intéressant : un cône de fumée noirâtre renversé, dont la pointe ne faisait pas plus de quelques mètres de large, d'angle au sommet voisin de 30 degrés, vertical, cette pointe se situant dans la partie centrale de la toiture au premier tiers depuis la façade est du hangar. Nous déduisons

de ce témoignage qu'un événement s'est produit dans le hangar dans les secondes précédant son explosion, produisant de la fumée noire qui a pu s'échapper par un point précis de la toiture et pas par un autre. Autrement dit, la toiture du B221AZF a été trouée sur quelques mètres seulement, à une distance d'environ 35 mètres de sa façade est, dans les deux ou trois secondes précédant l'explosion 2. Cela est compatible avec l'hypothèse d'un projectile explosif arrivé en tir relativement tendu sur la toiture et ayant poursuivi sa trajectoire à l'intérieur du hangar pour finir par percuter l'extrémité ouest du tas d'ammonitrate et provoquer la catastrophe en 2 ou 3 secondes, délai de latence pour que l'explosion du projectile provoque la réaction d'explosion locale du tas d'ammonitrate.

Quand aux éclairs vus par Mr Correnson et Mr Rofel, ils sont très à un très haut degré de probabilité un seul et même éclair, car d'une part chacun d'eux a vu le sien au même instant et n'en a vu qu'un, et d'autre part la description physique du rayon est rigoureusement la même pour l'un et l'autre. La seule certitude que j'aie à son sujet, c'est la localisation géométrique (voir mon dossier sur le témoignage Correnson). Cet éclair a été oblique, long d'au moins 1500 mètres, blanc bleuâtre, large d'environ 1 mètre, lumineux mais non aveuglant, d'une netteté parfaite, avec un bleu plus prononcé dans l'âme, rectiligne (avec toutefois une très très discrète courbure vers le bas selon Monsieur Correnson); qu'il aboutit au niveau du sol dans la Garonne, au sud de l'île du Ramier, et a fait avec le plan horizontal un angle d'environ 38 degrés. Que son sommet visible par le témoin Correnson était entre 800 et 900 mètres au-dessus du niveau du sol AZF; toutefois on ne peut pas affirmer que ce sommet visible en était l'extrémité haute car il se perdait dans un nuage opaque. Il n'a pu provenir que du ciel, car l'endroit où il rencontre le sol ne contient aucune installation susceptible de l'avoir engendré. Sa longueur et son aspect excluent une météorite (ces dernières ont l'aspect d'une étoile filante). Donc cet éclair a été produit depuis un aéronef (avion ou hélicoptère). Il peut s'agir d'un leurre destiné à affoler d'éventuels systèmes de guidage de projectiles. La technologie des leurres est aujourd'hui extrêmement pointue, et on en lance couramment depuis des hélicoptères militaires. Dans le cadre de Vigipirate, une haute surveillance était exercée sur la SNPE, que l'on savait très menacée ce 21 septembre 2001. Une pièce maîtresse de cette surveillance était un hélicoptère de l'Armée dont la présence au-dessus du site au moment même de la catastrophe est prouvée de manière irréfutable. Tout ce que je sais sur cet hélicoptère c'est qu'il était un peu au nord de la SEMVAT au moment de l'explosion 2, à une altitude que je ne connais pas mais en tout cas, à peu près sur la même verticale que le point haut de l'éclair, et que juste après l'explosion 1, il est reparti rapidement vers la base aérienne militaire de Francazal, puisque entre 20 et 30 secondes après l'explosion 2 il survolait le Collège de Bellefontaine.

La quasi-simultanéité de l'éclair Correnson-Rofel et de l'explosion 1 est établie. Si c'est bien un leurre, l'éclair a pu être une réponse à quelque chose qui avait été repéré depuis l'aéronef et qui serait étroitement lié à l'explosion 1.

Le bilan des événements lumineux est complexe, et c'est ce qui a rendu les premiers témoignages très confus. Nous avons en effet au moins quatre événements lumineux majeurs bien distincts :

- 1) Le laser vu par Patrick Luzzi au niveau de la porte A de AZF une dizaine de secondes avant l'explosion de 371SNPE ; il était horizontal, à environ 1,85 m de hauteur du sol (voir la déposition de Patrick Luzzi, qui figure dans la procédure). Il ne mesure que trois à quatre centimètres d'épaisseur au niveau de la route d'Espagne, donc sa source n'est pas éloignée, elle est tout au plus à une centaine de mètres de la porte A. Cet événement se produit environ à la date  $t_1 8 \, \mathrm{s}$ .
- 2) L'éclair Correnson-Rofel, à la date  $t_1$ . Sa localisation géométrique et son aspect physique sont définis ci-dessus et se situe en projection horizontale à plusieurs centaines de mètres au sud de B221AZF.
- 3) l'éclair Patrick Dupont-Foinan-Gioan-Rizzato-Cabrol-Marquez-Borderies etc etc. à la date environ entre  $t_1+1$ s et  $t_1+2$ s. Je rappelle que cet éclair est aussi impressionnant qu'un éclair d'orage, c'est un soleil, il mesure 300 mètres de long et plus de 2 mètres de large, son point bas est à 80 m au nord de B221AZF, son point haut est au niveau de l'entreprise Brossette à environ 35-40 mètres de hauteur. Son aspect physique est celui d'une lumière de soleil, aveuglante puisque Madame Gioan, dont les yeux sont fragiles, a vu en noir et blanc quelques jours après l'avoir vu à 400 m de distance moyenne. Monsieur Patrick Dupont le compare rigoureusement à un éclair d'orage. J'appellerai cet éclair "l'éclair géant".
- 4) l'éclair Tricarico-Cailleaux, à  $t_1 + 5$  s. Sa localisation est à l'est de l'usine AZF, il traverse la Garonne et vient d'un point à l'est de l'usine SNPE. Il est oblique, dirigé vers le bas dans le sens est-ouest, le point bas se situant quelque part dans l'usine AZF, le point haut quelque part dans les coteaux de Pech-David ou peut-être plus haut. Son aspect est très différent des trois autres, ses bords ne sont pas nets, il est plus large

(d'après Mr Tricarico, la moitié de la largeur d'un arc-en-ciel), il est plus lumineux dans sa partie centrale et il évoque de manière saisissante la trace que peut laisser un projectile autopropulsé du genre "roquette" (le mot "roquette" est une francisation du mot anglais "rocket" qui signifie fusée). Il existe de sérieuses présomptions que la trajectoire de cette lumière en projection horizontale ait été un axe joignant le B221AZF à la zone SNPE entre la chaufferie et la sud de 371SNPE.

Outre ces phénomènes lumineux principaux, on note plusieurs effets Corona plus ou moins spectaculaires vus par Mr Finazzi, Mr Daoud, Mme Gimeno, et au moins un témoin de l'entreprise Europe-Sols. Ces effets Corona se manifestent par des sortes de "boules de feu" de taille modeste (inférieure à 1 m de diamètre) se déplaçant à une vitesse relativement lente pour un phénomène de cette nature. Par exemple Mr Daoud voit une telle boule se déplacer d'est en ouest dans une zone située à 80 m à l'est de B221AZF. Il la décrit comme semblable à un ballon de football, à 1,50 m au-dessus du sol. Les datations de ces effets Corona sont toutes très sensiblement celle de l'éclair géant, soit  $t_1 + 1$ s à 1 seconde près. Le seul de ces quatre phénomènes lumineux pour lequel nous ayions une présomption d'explication vraiment solide est l'éclair géant. Il est en effet hautement probable qu'il soit une manifestation de la catastrophe électrique, essentiellement du défaut de 18000 ampères qui a duré 1 seconde dans l'usine AZF, précisément à la date  $t_1 + 1$  s environ. Ce défaut a eu une tension relativement modeste, tournant autour de 1000 volts à deux ou trois centaines de volts près. Il est classique que ce genre de défaut crée une lumière aveuglante semblable à de la lumière solaire, mais cette lumière est alors froide (ne brûle rien). Les spécialistes d'EDF connaissent très bien ce type de phénomène. Le mécanisme par lequel le défaut du turbo-alternateur s'est manifesté de cette manière reste à expliquer mais ne sera probablement jamais connu dans ses détails. La complexité inouïe de l'écheveau des installations électriques des usines jointe à la forêt d'électrodes que constituaient les centaines de poteaux métalliques des bâtiments des usines entraîne bien évidemment qu'un énorme courant de défaut y apparaissant brusquement provoquera nécessairement des événements inattendus, non prévisibles et non reproductibles.

Depuis un an, je n'ai jamais cessé de penser que cette explosion 1 est à l'origine de la catastrophe électrique qui s'est notamment manifestée par l'éclair géant. Le mécanisme qui fait passer de l'explosion 1 à la catastrophe électrique reste à déterminer et ne pourra être élucidé que lorsque l'enquête approfondie sur cette explosion 1 aura enfin pu démarrer.

Pour l'explosion de l'ammonitrate, il n'y a que trois possiblités : ou bien un système de mise à feu installé directement au coeur du tas dans la matinée du 21/9/2001, dont le déclenchement prématuré a pu être provoqué par la catastrophe électrique (il suffisait de préparer quelques kilogs de mélange ammonitrate-fuel, cela n'aurait laissé aucune trace). Ou bien un projectile extérieur, venu des collines de Pech David, et que le témoignage de Monsieur Finazzi, employé de AZF, rend plausible. Ou bien des arcs électriques, mais cette dernière hypothèse semble moins probable que les deux autres. Aucune autre hypothèse ne me paraît crédible.

Pour finir, Monsieur le juge, je me permets d'insister pour être confronté à Madame Annie Souriau le plus tôt qu'il vous sera possible. Ma lettre à l'École Normale Supérieure reste à ce jour sans réponse, et je vois dans ce silence une très lourde présomption de preuve qu'il a été organisé un mensonge au plus haut niveau, le fondement de ce mensonge résidant dans l'interprétation sismologique des événements que l'on a bien voulu rendre publique. Je n'ai posé que des questions scientifiques, par la voie hiérarchique, au directeur en titre de la plus prestigieuse Grande École française, dont j'ai l'honneur d'être ancien élève. Ces questions, vous aurez pu le constater, avaient pour but de déterminer si oui ou non il existait une quelconque justification scientifique sérieuse aux théories qui ont été développées par Annie Souriau dans son rapport à la DRIRE dans le but avoué de laisser croire aux toulousains que bien qu'ils aient clairement entendu deux explosions, il aurait pu n'y en avoir qu'une.

La non-réponse qui m'est faite est l'aveu qu'une telle justification scientifique n'existe pas. La théorie développée dans le rapport à la DRIRE ne correspond à aucune réalité scientifique, elle n'avait jamais été développée par aucun homme ou aucune femme de Science auparavant, elle n'est étayée par rigoureusement aucune expérience ni aucune constatation antérieure ; elle est purement gratuite. Comment pourrais-je ne pas penser que si elle est développée dans ce rapport, c'est donc qu'elle n'avait qu'un but : faire croire aux toulousains qu'il n'y avait eu qu'une explosion alors qu'il y en a eu deux principales. C'est donc que la première explosion devait à tout prix être cachée. Donc c'est que cette première explosion est la clé de la catastrophe (sinon, on ne la cacherait pas avec une telle énergie et une telle obstination). Tant qu'on n'enquêtera pas sur cette première explosion après avoir obligé les parties en cause à

reconnaître son existence, on n'avancera pas d'un pouce vers la vraie vérité dans cette enquête, et on ira de théorie chimique abracadabrante en théorie chimique abracadabrante, à grands renforts de gros articles de "La Dépêche du Midi".

Pour commencer, à partir du moment où il sera bien établi et reconnu par tout le monde qu'il y a bien eu deux explosions principales, il ne restera rien des conclusions sismologiques des responsables de l'OMP de Toulouse, car rien, absolument rien, ne leur permettra, avec leurs seuls enregistrements sismiques, de choisir entre les deux explosions laquelle a créé l'événement sismique dont ils affirment l'existence et l'unicité. Pour arrêter ce choix, ils seront alors forcés de tenir compte de tous les éléments non sismologiques qui tendent à prouver qu'en réalité, cet événement sismique principal est lié à l'explosion 1. C'est ce que je me propose de vous démontrer dès lors que vous m'accorderez cette confrontation avec Mme Souriau.

Je vous adresse mes respectueuses salutations,

J.M. ARNAUDIÈS